

Enquête trimestrielle de télécommunications

4 ième trimestre 2011

Ce relevé porte sur la période allant de: mois 10 2 0 1 1 À mois 12 2 0 1 1

| Entreprise répondante | | Corriger au besoin | |
|-----------------------|---------------|--|---------------|
| Raison sociale : | | Raison sociale : | |
| Nom commercial : | | Nom commercial (s'il diffère de la raison sociale): | |
| Personne-ressource : | | Personne-ressource responsable de la présente enquête (prière d'écrire en lettres moulées) | |
| Titre du poste : | | Titre du poste : | |
| Rue : | | Rue : | |
| Ville : | | Ville : | |
| Province : | Code postal : | Province : | Code postal : |
| Téléphone : | Télécopieur : | Téléphone : | Télécopieur : |
| Courriel : | Site Web : | Courriel : | Site Web : |

Information pour les répondants

Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à réunir les données financières et d'exploitation nécessaires à la mesure et à l'analyse statistiques de l'industrie des télécommunications. Ces données seront regroupées pour produire des estimations nationales de l'activité économique par industrie. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de télécommunications internationales et le public en général afin de comprendre ce secteur stratégique et le rôle qu'il joue dans le tissu social et économique du Canada.

Autorité

La présente enquête trimestrielle est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur permission ou sans être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Pour réduire le fardeau de réponse et pour garantir des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu un accord de partage des données en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* pour partager l'information de tous les répondants avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le paragraphe 12(2) de la *Loi sur la statistique* prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information.

Le CRTC est autorisé par la loi à exiger le répondant de fournir l'information en vertu de l'article 37 de la *Loi sur les télécommunications*. Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la *Loi sur les télécommunications*.

Coupage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Procédures de retour

Prière de retourner le ou les questionnaire(s) dûment rempli(s) dans les **30 jours** de sa (leurs) réception(s). Si vous prévoyez avoir de la difficulté à respecter ce délai, veuillez informer Statistique Canada de la date à laquelle vous vous attendez à produire ce ou ces questionnaire(s). Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Instructions relatives aux déclarations

Prière de répondre à toutes les questions qui se rattachent à vos opérations.

Afin de réduire les risques de rappel, **prière d'inscrire «s.o.» dans le cas des points qui ne sont pas pertinents pour votre compagnie.**

Des instructions et des définitions détaillées des termes utilisés dans le présent questionnaire figurent à l'intérieur du Guide de déclaration.

Aide

Si vous avez besoin d'aide, prière de communiquer avec :

Jo Anne Lambert

Télécopieur : (613) 951-9920/Téléphone : (613) 951-6673

Courriel : joanne.lambert@statcan.gc.ca

Merci de votre collaboration

